

M. COOPER: En 1937? Vous parlez des intérêts dus à l'Etat?

M. HEAPS: Non, des intérêts sur la dette au public.

M. COOPER: Oui. En 1937, le montant fut de \$48,888,000.

M. HEAPS: Je demande cela parce que, en regardant le montant de plus d'un milliard dû au public, j'ai remarqué qu'une forte partie,—en fait, je crois, la plus forte, en dehors des gouvernements provinciaux,—paie des intérêts élevés, parfois de 5 et 5½ p. 100.

M. COOPER: Le taux moyen est de 4 p. 100.

M. HEAPS: Comment la moyenne est-elle calculée? Est-ce une évaluation, ou est-ce un chiffre exact, ou est-ce un chiffre rond?

M. COOPER: Non, c'est le chiffre réel. Si vous prenez le montant du principal échu en décembre, et le taux d'intérêt, si vous calculez les intérêts, et divisez le total du capital échu par le total des intérêts, vous obtenez une moyenne de 4 p. 100.

M. HEAPS: Je regarde les renseignements contenus page 19, et je vois que certains des plus gros montants, allant jusqu'à \$50,000,000, sont en obligations de 5 et de 4½ p. 100. Je vois que les plus petits montants comportent les intérêts les plus faibles. Je me demande s'il n'y aurait pas quelque moyen de réduire le service des intérêts annuels par quelque méthode de remboursement, pour abaisser le tout à une moyenne de 3 p. 100, et, sur cette base, réaliser une économie.

M. COOPER: Nous avons déjà beaucoup avancé dans cette direction, monsieur Heaps.

M. WALSH: Page 20, on voit une réduction appréciable de l'intérêt. Vous avez là quatre articles, prêts du Dominion du Canada à 3¾ p. 100. Sur le rapport de l'année dernière, ils variaient de 5 à 4 p. 100.

M. COOPER: Je voudrais lire ces chiffres: En 1931, nous avons à payer en intérêts \$55,500,000; en 1932, \$56,900,000; en 1933, \$56,400,000; en 1934, \$55,800,000; en 1935, \$53,400,000; en 1936, \$49,184,000; et en 1937, \$48,888,000.

M. HEAPS: J'ai simplement relevé ceci au hasard, et je vois quelques émissions récentes,—obligations-or garanties 5 p. 100 à quarante ans, remboursables en 1969, au montant de \$60,000,000, émises en 1929; obligations-or garanties 5 p. 100, à quarante ans, remboursables en 1969, également au montant de \$60,000,000, émises en 1929; obligations garanties 4¾ p. 100 émises en 1930, au montant de \$50,000,000; obligations 4½ p. 100 émises en 1931, au montant de \$70,000,000. Je vois que la plupart des grosses émissions,—en réalité, la grosse masse,—sont à longue échéance. Je me demandais s'il nous est possible de rembourser le tout de quelque façon, ou au moins une partie du capital, de manière à réaliser une économie importante. Je ne sais si c'est M. Cooper ou si c'est le ministre qui peut répondre à cela.

L'hon. M. HOWE: Le directeur général de la Banque du Canada a examiné cette situation d'une manière très complète. Il a été en Europe pour cela. Une grande partie des obligations à gros intérêt est détenue en Europe. Le meilleur avis qu'il put nous donner fut que l'on ne pouvait rien faire sur une grande échelle sans tomber dans la répudiation absolue; et même en ce cas, les obligations représentent une première hypothèque sur une partie principale du réseau. En d'autres mots, si nous cessions de payer les intérêts, les obligataires pourraient saisir une partie du chemin de fer et nous ne pourrions continuer nos opérations.

M. HEAPS: Je ne propose pas une répudiation des obligations, ni une cessation de paiement des intérêts. Je me demande s'il existe quelque moyen de rembourser les obligations portant les intérêts les plus élevés, 5½ p. 100 et 4¾ p. 100, de manière à ramener à 3½ p. 100 environ l'intérêt payé sur l'ensemble de nos obligations.